

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 30 mars 2026 à 18 h 30, à la salle communautaire située au 3, 9<sup>e</sup> Avenue à Daveluyville.

SONT PRÉSENTS :            M. Mathieu Allard, maire  
                                      Mme Nadia Leclerc, conseillère no 1  
                                      M. Sébastien Bilodeau, conseiller no 2  
                                      Mme Valérie Loiselle, conseillère no 3  
                                      M. Alain Raymond, conseiller no 4  
                                      Mme Carole-Anne Provencher, conseillère no 5

EST ABSENTE                Mme Christine Gentes, conseillère no 6

La directrice générale, madame Mylène Parent et la greffière, madame Elyse Maheu assistent également à la séance.

Ouverture de  
l'assemblée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente d'assemblée.

**2026-03-49**  
Adoption de l'ordre  
du jour

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de convocation fut transmis à tous les membres du conseil de la Ville de Daveluyville conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé et que tous consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE
4. AVIS D'INTENTION D'ÉTABLISSEMENT DE SOUS-CATÉGORIES D'IMMEUBLES RÉSIDENTIELS
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2026-03-50**  
Demande d'aide  
financière au  
Fonds Régions et  
Ruralité – Volet  
Coopération et  
Gouvernance  
municipale

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Daveluyville reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

**CONSIDÉRANT QUE** les organismes municipaux de Daveluyville, Maddington Falls, Saint-Louis-de-Blandford et Saint-Rosaire désirent présenter un projet de mise en commun des services d'incendie dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité :

- **QUE** le conseil de la Ville de Daveluyville s'engage à participer au projet de mise en commun des services d'incendie;
- **QUE** le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- **QUE** le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- **QUE** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- **QUE** le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

**2026-03-51**

Avis d'intention  
d'établissement  
de sous-catégories  
d'immeubles  
résidentiels

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 71.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite analyser le rôle d'évaluation triennal 2027 avant son dépôt définitif afin de déterminer les secteurs ou sous-catégories d'immeubles à ajouter aux fins de la taxation;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville de Daveluyville demande à la MRC d'Arthabaska, organisme municipal responsable de l'évaluation, de faire déposer par son évaluateur un rôle d'évaluation triennal 2027 préliminaire, au plus tard le 15 septembre 2026;
- **QUE**, à la suite de ce dépôt, le conseil municipal déterminera dans les meilleurs délais les secteurs ou sous-catégories d'immeubles qu'il souhaite ajouter au rôle aux fins de la taxation;
- **QUE** l'évaluateur de l'organisme municipal responsable de l'évaluation dépose ensuite un rôle d'évaluation triennal 2027 définitif, au plus tard le 1er novembre 2026, incluant les secteurs ou sous-catégories déterminés par le conseil.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, une personne présente a posé des questions sur la demande d'aide financière au Fonds Régions et Ruralité, questions auxquelles le maire a répondu.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2026-03-52**

Levée de  
l'assemblée

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 18 h 38.

---

Mathieu Allard  
Maire

---

Élyse Maheu  
Greffière